



AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réunion du 14 mars 2017

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis</p> <p>Les représentants des personnels demandent qu'un dispositif de remontées et d'analyse des informations recueillies dans le cadre des réseaux PAS soit mis en place afin de développer la prévention primaire.</p>	<p>Les réseaux PAS « Prévention, Aide et Suivi » ont été créés en 2003, dans le cadre du partenariat entre la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Par l'accord-cadre du 20 février 2014 (publié au BOEN n°14 du 3 avril 2014), le MENESR et la MGEN ont décidé de renouveler leur partenariat notamment dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels du MENESR. Ce partenariat a pour objectif de mettre en œuvre des actions communes complémentaires aux dispositifs ou actions menées respectivement par les services relevant du MENESR et la MGEN.</p> <p>Le MENESR et la MGEN s'engagent ainsi à promouvoir la qualité de vie au travail et à accompagner les personnels exposés à des risques professionnels en développant des actions de prévention, d'aides et de suivi : c'est l'objet des réseaux PAS.</p> <p>Les réseaux PAS ont pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel.</p> <p>Au cours de l'année 2015, 15 285 personnes ont bénéficié de l'ensemble des activités des réseaux PAS, ce qui représente 411 projets (dont 296 projets collectifs pour 12 335 personnes bénéficiaires). 49 % des projets collectifs concernent la prévention des risques psychosociaux.</p>

Les espaces d'accueil et d'écoute sont un dispositif d'accompagnement des personnels en difficulté. Ils permettent de proposer, aux personnes qui le souhaitent, des entretiens individuels, dans un lieu neutre, avec des psychologues. En 2015, 5120 entretiens ont été réalisés dans 115 lieux d'écoute et 3403 personnes ont été reçues, ce qui représente en moyenne 1,5 entretien par personne. Il est précisé à cet égard que le nombre maximum d'entretiens possibles est de trois.

Dans le cadre des travaux du comité de pilotage national dédié aux « Actions concertées », le MENESR et la MGEN travaillent actuellement à la mise en place d'un nouvel outil qui permettra de réaliser une analyse des informations recueillies par les psychologues au cours de ces entretiens et d'identifier les causes des difficultés rencontrées par les agents amenés à consulter. Ces données devraient être disponibles à la fin de l'année 2017, ce qui permettra de travailler sur les suites à donner à ces actions dans une optique de prévention.